



accord 35 heures annuelles et arrêt maladie

Par **marcnat2**, le **27/10/2009** à **18:35**

Bonjour,

Je travaille dans une société avec un temps de travail annuel avec des périodes bases à 30 h et des périodes hautes qui peuvent aller maximum jusqu'à 40 heures. En cas d'arrêt maladie j'ai le maintien de salaire. J'ai observé 1 semaine d'arrêt maladie où normalement il était prévu que je travaille 7.5 heures sur 5 jours soit 37.5 heures ma responsable me dit qu'elle compte l'arrêt maladie à 7 heures par jour soit 35 heures pour la semaine et donc que les 2.5 heures non effectuées seront à récupérer. Je ne suis pas d'accord pour moi normalement un arrêt compte sur le temps de travail qui devait être effectué à ce moment là. Merci pour votre réponse.

Cordialement,